

République
française

Département de la
Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE
BAGNOLET



Place Salvador-Allende
BP 35 - 93171 Bagnolet Cedex
Téléphone : 01 49 93 60 00
www.ville-bagnolet.fr

LE MAIRE

Monsieur Jacques WITKOWSKI

Préfet de la Seine-Saint-Denis

PRÉFECTURE DE SEINE-SAINT-DENIS

1 ESPLANADE JEAN MOULIN

93007 BOBIGNY CEDEX

N/ref : TDM/C/SBV/0722.04

À Bagnolet, le **11 JUIL. 2022**

Objet : Installation d'un campement sur le territoire de la Ville de Bagnolet

Monsieur le Préfet,

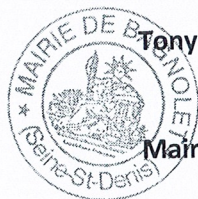
Je tenais à attirer votre attention sur l'installation illégale récente d'un campement localisé dans la rue de l'Épine, à Bagnolet, en proximité avec la sortie du parc départemental des Guilands. Tout d'abord ponctuel, ce campement est récemment devenu permanent, bien que toujours sous la gestion d'une association nationale d'accompagnement des migrants.

Fort de 250 personnes, 200 femmes et 50 enfants, il apparaît de plus en plus urgent de trouver une solution pérenne d'habitation pour cette population, d'autant plus au regard de la période de canicule que nous connaissons. Effectivement, vous n'êtes pas sans savoir que cette situation d'habitat entraîne de fait une forte vulnérabilité pour les populations face à cet événement climatique.

Au regard de la situation décrite et de la composition du campement, il ne me paraît ni possible ni souhaitable de solliciter le concours de la force publique et ce tant que les conditions de prise en charge et d'accompagnement par l'État ne seront pas réunies. Il est urgent, en ce sens, que l'État s'investisse sur ce sujet et en prenne dès lors la responsabilité, qui, au regard de la situation d'errance de cette population, lui incombe.

C'est à la lumière de tous ces éléments que je vous saurais gré d'agir afin d'accompagner les populations concernées.

Je vous prie d'agréer, l'expression de ma respectueuse considération.



Tony DI MARTINO,

Maire de Bagnolet

Adresser la correspondance à Monsieur le Maire